

2016_CT2_192

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Emploi et Formation

■ Séance du 12 octobre 2016

05_3_02

■ **Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix**

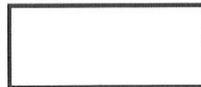
Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

(Faint, illegible text)

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Emploi

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précise que les « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) » constituent des dispositifs de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le PLIE s'inscrit dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN), qui définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale, financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

Le PLIE du Pays d'Aix a donc pour fonction, non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et de favoriser leur retour à l'emploi durable.

Cette coordination s'articule autour des 3 axes suivants :

- Renforcer les structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE,
- améliorer la qualification des participants du PLIE par la construction d'étapes d'insertion, grâce aux structures d'insertion par l'activité économique,

– développer les partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles, permettant aux participants d'engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

Les objectifs du PLIE du Pays d'Aix sont donc d'assurer une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la mise à l'emploi de ses participants.

Le protocole du quatrième PLIE du Pays d'Aix, pour les années 2013-2017, approuvé par délibération 2012_A182 du Conseil de Communauté de la CPA du 29 novembre 2012, prévoit, dans son article 11, les contreparties financières des différents partenaires signataires, dont le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre des missions conduites par le PLIE du Pays d'Aix, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sollicite le renouvellement de la subvention annuelle auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre de l'ingénierie de projet, sur le volet « relation monde économique », mais aussi au titre de la « mise en œuvre des clauses sociales au sein des marchés publics » et dépose un dossier de demande de subvention pour un montant de **50.000€**.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions et la circulaire DGEFP 99-40 du 21 décembre 1999 précisant que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n°2000-321 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La délibération n° 2012_A182 du Conseil Communautaire de la CPA du 29 novembre 2012 approuvant les termes du protocole du quatrième PLIE 2013-2017 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 50.000 € auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 :

La recette de 50.000 € est affectée en recette de fonctionnement sur le service 9 « Fond social Européen » chapitre 74 nature 72 du budget de la Métropole 2016.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_192- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions ainsi que l'ensemble des documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Déléguée
Emploi, Insertion, Economie sociale et
solidaire

Martial ALVAREZ

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Fiche 4 : lettre de demande de subvention et d'attestation sur l'honneur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), Michel BOLLAN (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association CPA

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : 50 000 € (euros)
ayant pour objet : Infirmerie de Projets Année 2016
- s'engage à respecter les dispositions du règlement financier et de ses annexes ainsi que les dispositions réglementaires générales s'appliquant au domaine des subventions publiques :

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

- Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres :

- Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

À cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et des textes pris pour son application :

- lorsque la subvention régionale est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé, bénéficiaire, doit produire à la Région un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Région dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

- prend acte du fait qu'en cas de non respect de ces règles, je m'expose au remboursement des sommes versées par la Région.
- atteste ne pas avoir lancé l'action pour laquelle cette demande est présentée

Fait, le 24/10/2015 à Aix en Provence Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016



Destinataire

HOTEL DE REGION
Identité (Nom et prénom) ou raison sociale

27 PLACE JULES GUESDE
Adresse

13484 MARSEILLE CEDEX 4
Code postal

Présenté / Avisé le: / /

Distribué le: / /

Je soussigné déclare être: *Signature*

Le destinataire (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

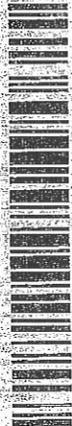
Autre:

Date: Prix: CRBT:

Niveau de garantie (valeur au dos): R1 R2 R3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi: **2C 095 818 9866 2**




Expéditeur

Reference client:

COMMANDE Z DE PAYS D'AIX
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

DIRECTION INSERION ET EMPLOI
Expéditeur

N°: **CS 40868**
Libellé de la voie

1316216 Aix-en-Provence CEDEX 4
Code postal

PREUVE DE DISTRIBUTION

Cher client, votre lettre recommandée est arrivée à destination.

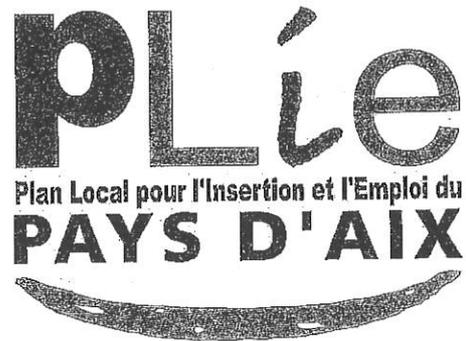
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.

Consultez www.la-poste.fr/boutique/lettre-recommandee

NEUTRE CO₂

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_192-DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016

PREUVE DE DÉPÔT
 A CONSERVER PAR LE CLIENT



DEMANDE DE SUBVENTION 2016

ACTION

« INGENIERIE DE PROJETS »



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016



Présentation de l'organisme

Le 21 décembre 1993, les six communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Coudoux, Saint Cannat, Venelles et Vitrolles constituent la communauté de communes du Pays d'Aix. Au cours des années qui suivent, 13 nouvelles communes font leur entrée.

Dans le cadre de la loi Chevènement, celles-ci décident de former en janvier 2001 la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, élargissant à cette occasion le périmètre à 14 nouvelles communes.

En janvier 2002 la commune de Mimet rejoint la CPA, portant ainsi la communauté d'agglomération à 34 communes, pour 354 600 habitants et 129 617 hectares (1 296 km²).

En janvier 2014 les communes de Gardanne et Gréasque rejoignent la CPA, portant le nombre de communes de la communauté d'agglomération à 36, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants, pour 402 040 habitants et 133 334 hectares (1 333,34 km²).

Le nombre de conseillers communautaires est de 92.

La Communauté du Pays d'Aix compte cinq bassins de vie :

- * Bassin de vie Centre (Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Le Tholonet 138 300 habitants),
- * Bassin de vie Sud (Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue, Mimet, Gardanne et Gréasque 110 000 habitants),
- * Bassin de vie Val de Durance (Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Saint-Estèves-Janson, Saint Paul Lez Durance, Venelles, La Roque d'Anthéron 46 200 habitants),
- * Bassin de vie de la Chaîne des Côtes et Trévaresse (Lambesc, Rognes, Saint-Cannat, Eguilles, Ventabren, Coudoux 31 000 habitants),
- * Bassin de vie de la Haute Vallée de l'Arc (Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Peynier, Rousset, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Trets, Meyreuil 31 800 habitants).

Chiffres clés

- Trente-six communes, dont sept de plus de 10 000 habitants et une de moins de 200 habitants.
- 402 040 habitants dans toute la communauté d'agglomération (données 2014)
- une moyenne de 302 hab./km²
- un territoire de 133 334 hectares (1 333 km²)
- 145 000 actifs
- 800 000 touristes
- 40 000 étudiants

LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE

Compétences obligatoires

Le développement économique

- L'aménagement de l'espace communautaire en terme de création, d'entretien et de gestion de zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, commerciale,
- Toutes actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Elaboration du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération,
- L'organisation des transports urbains.

Equilibre social de l'habitat sur le territoire

- Politique du logement d'intérêt communautaire,
- Programme local de l'habitat,
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Politique de la Ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain,
- Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance,
- Dispositifs d'insertion économique et sociale.

Compétences optionnelles

- La voirie et les parcs de stationnement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers.

Compétences facultatives

La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers

- La charte intercommunale de l'environnement
- Le projet de l'Europôle méditerranéen de l'Arbois
- Le maintien et le développement de l'agriculture
- Le traitement des entrées de villes et de villages
- Le service public d'assainissement non collectif
- Les terrains d'accueil pour les gens de voyages
- La charte intercommunale d'aménagement et de développement

- Le schéma d'orientation visant la mise en cohérence des POS communaux
- La politique culturelle communautaire
- La politique sportive communautaire

PRESENTATION DU PLIE DU PAYS D'AIX

Le cadre national et européen

Les PLIE s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France (CRSN).

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le FSE.

Les PLIE sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les PLIE :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques,
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale,
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics PLIE),
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, le PLIE a pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le cadre local du PLIE communautaire

Par décision du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire la mise en œuvre du PLIE sur le territoire du Pays d'Aix et a délibéré favorablement sur le principe de sa mise en œuvre, le 3 décembre 2001, et ce, au titre d'un dispositif contractuel de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Le second PLIE Communautaire 2007 a fait suite au premier PLIE communautaire 2002-2006 et au PLIE mis en œuvre sur le territoire de la ville d'Aix en Provence depuis 1993.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Le troisième PLIE communautaire, pour les années 2008-2012, a posé comme objectif la mobilisation de l'ensemble des moyens existants sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de personnes en difficulté particulière d'insertion socioprofessionnelle, et notamment un accompagnement personnalisé par la construction d'étapes de parcours vers l'emploi stable et durable.

Les moyens mobilisables par ce Plan ont été destinés à des personnes confrontées à une exclusion durable du marché du travail, volontaires et disponibles pour engager une démarche active d'insertion professionnelle.

L'objectif du protocole 2008 – 2012 était de mobiliser, sur l'ensemble du territoire communautaire, à l'attention de **5.700 personnes accompagnées, dont 3.135 bénéficiaires du R.S.A. (55%)**, l'ensemble des moyens existants et mis en œuvre par les signataires au présent protocole.

Au final, ce PLIE a accompagné 4.821 personnes, dont 3.401 bénéficiaires du RSA.

Sur l'ensemble des 4.821 personnes accompagnées par le PLIE, un peu moins de 71% ont été bénéficiaires du RSA et 22% de chômeurs longue durée.

Sur les **2.574 femmes** et **2.247 hommes** accompagnés par le PLIE, un peu moins de 30% (1.412 personnes) étaient titulaires d'un diplôme de niveau V et un peu plus de 30% (1.546 personnes) pour le niveau V bis et VI. 820 personnes étaient titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué de niveau IV.

Sur les 4.821 personnes accompagnées, **1.064 étaient résidentes de quartiers prioritaires, inscrits en CUCS pour les communes d'Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis, représentant 22.10% de l'ensemble des personnes accompagnées.**

Sur la totalité des 4821 personnes intégrées dans le Plan, 1179 personnes ont été prescrites par le Pôle insertion (24.46%), 1026 personnes par le Pôle emploi (21.28%), 678 personnes par les CCAS (14.06%) et 611 par les BME (12.67%) principalement.

Les intégrations par bassin de vie montrent un équilibre entre les 4 CISO du territoire (**CISO Centre est, CISO Centre ouest, CISO Nord et CISO Sud**) avec 1271 personnes en parcours sur le territoire Centre est, 1200 sur la CISO Centre ouest, 1189 pour le Nord et 1161 pour le Sud.

Le troisième PLIE communautaire a également permis la sortie en emploi stable et durable de 1.335 personnes, dont 849 bénéficiaires du RSA.

L'objectif initial était de 2.280 personnes sorties en emploi dont 1.254 bénéficiaires du RSA. Sur l'ensemble des sorties réussies, 468 personnes (35.06%) ont obtenu un CDI et 263 (19.70%) un CDD de plus de 6 mois. 70 personnes ont créé leur propre activité (5.24%).

Par répartition géographique, la CISO Centre est représentée 32.51% des sorties réussies (434 personnes), 30.49% pour la CISO Nord (407 personnes), 21.72% pour la CISO Centre ouest (290 personnes) et 15.28% pour la CISO Sud (204 sorties réussies).

Le quatrième PLIE du Pays d'Aix va porter sur les 5 prochaines années (2013-2017). Son protocole a fait l'objet d'un vote par les partenaires et sa signature est finalisée. Lors du Comité de Pilotage du 25 septembre 2013, un avenant relatif aux modifications du mode de gestion en convention bilatérale a été présenté aux membres du Comité de Pilotage. Cet avenant a été voté en 2013 afin de prendre en considération les nouvelles modalités opérationnelles de fonctionnement liées à la modification du mode de conventionnement avec l'Etat.

Toutefois, l'implication financière de l'Europe au titre du Fonds Social Européen et la validité du présent protocole feront l'objet d'un réexamen fin 2014 ou début 2015, date de l'entrée en vigueur du nouveau Programme Opérationnel d'intervention communautaire du Fonds Social Européen qui succède à celui de 2007-2013, au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». L'année 2014 a été une année « vierge » en matière de fonds Européens. Le financement des actions et opérateurs s'est fait sur des fonds constitués par le reliquat des sous programmations des années antérieures.

DONNÉES CHIFFRÉES

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS DU 1 JANVIER AU 31 AOÛT 2015

Nombre de personnes accompagnées	1 656
Nombre de personnes nouvelles entrées dans le dispositif	599
Nombre de personnes sorties	674
Sorties en positif	217

Par genre

Hommes	870
Femmes	786
Total	1 656

Par niveau de qualification

Niveau I	60
Niveau II	80
Niveau III	154
Niveau IV	278
Niveau V	536
Niveau V bis	297
Niveau VI	219
Niveau 9	32
Total	1 656

Par critères administratifs (double critérisation possible)

RSA	1274
DELD	278
TH	26
Autres	185
Jeunes – 26 ans	24
Total	1 656 personnes concernées

Par CUCS

	Participants total	Public CUCS
Aix	712	153
Vitrolles	279	149
Pertuis	61	11

Par Motifs de Sorties AUTRES (67,8 % des Sorties)

Motif sortie	nombre	%
Abandon	80	17,5%
AUTRE	4	0,9%
Déménagement hors CPA	26	5,7%
Départ en retraite	4	0,9%
Emploi choisi	13	2,8%
Emploi sans justificatif	17	3,7%
Enfermé dans un projet irréaliste	1	0,2%
Motif personnel	76	16,6%
Non respect des engagements PLIE	36	7,9%
Occupé ailleurs (accompagnement, formation, travail,...)	6	1,3%
Orientation vers un autre dispositif	22	4,8%
Parcours > 18 Mois Sans solution à court terme	143	31,3%
Recherche d'emploi ou création d'activité autonome	28	6,1%
Refus ou Ruptures successifs d'emploi	1	0,2%
TOTAL	457	100,0%

Par Motifs de Sorties POSITIVES (32,2 % des Sorties)

Motif sortie	nombre	%
CDD > 6 mois	45	20,7%
CDD > 6 mois / Contrat de Qualification	1	0,5%
CDD > 6 mois / Contrat Professionnalisation	1	0,5%
CDD > 6 Mois CUI - CAE	47	21,7%
CDD > 6 Mois CUI - CIE	6	2,8%
CDI	65	30,0%
CDI / CUI - CIE	7	3,2%
Création d'activité	7	3,2%
Formation qualifiante et/ou diplômante > 6 mois	27	12,4%
Intérim	11	5,1%
TOTAL	217	100,0%

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME

PORTAGE DE L'ACTION

Communauté du Pays d'Aix
Direction de l'Insertion et de l'Emploi
Service Animation du PLIE

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Construction et animation des parcours,
- Mobilisation de l'offre d'emploi et ingénierie économique,
- Mise en œuvre et suivi des clauses d'insertion,
- Développement et ingénierie de projets territoriaux.

TERRITOIRE

La communauté regroupe 36 communes réparties sur deux départements (Bouches du Rhône et Vaucluse).

PUBLIC VISE

- Tout public en recherche d'emploi, de formation engagé dans une démarche d'insertion,
- Entreprises à mobiliser en faveur de l'insertion,
- Institutions et partenaires locaux à mobiliser au sein d'un réseau d'animation territoriale pour l'emploi, l'insertion et le développement économique.

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION

Nathalie LEBouc, Chef de projet PLIE

COORDONNEES :

Communauté du Pays d'Aix
Service Animation du PLIE
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1
Tel : 04.42.52.80.17

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

PERIODE D'EXECUTION : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016

Diagnostic, Objectifs et Moyens

Le Diagnostic territorial

Selon les dernières données statistiques fournies par Pôle Emploi, le profil des demandeurs d'emploi sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix s'établissait comme suit.

Profil de la demande d'emploi du territoire du Pays d'Aix à fin décembre 2011

Des évolutions spécifiques au Pays d'Aix,

La DEFM catégories A, B et C du Pays d'Aix représente un poids de 7% dans le département des Bouches-du-Rhône, avec une évolution annuelle de +4%. Le département a évolué de +5% et la région Paca, +7%.

Ce sont les 60 ans et + qui ont le plus augmenté dans le Pays d'Aix (+40%), mais une évolution moins forte que dans les autres zones géographiques.

Les 25 à 29 ans sont en repli (-2%) et les - de 25 ans stagnent.

Une majorité de femmes dans le Pays d'Aix, 52%, qui accusent une augmentation annuelle plus forte que pour les hommes, respectivement +5% et +3%, en cohérence avec les différents zonages.

Un niveau de formation plus important, en pays d'Aix,

- 33% des demandeurs d'emploi du Pays d'Aix sont de niveau V (sorties de l'année terminale de second cycle court et des classes de second cycle long) contre 37% en moyenne régionale.

- 20% sont de niveau IV, comme la moyenne régionale.

- 19% sont de niveaux I/II (sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 - licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école) ; la moyenne régionale est de 11%.

L'ancienneté d'inscription,

- 62% de la DEFM ABC a une ancienneté inférieure à un an avec une évolution de 1%.

- Les un à deux ans d'ancienneté ont un poids supérieur à la moyenne départementale et

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

régionale (20% et 19%).

- Les deux ans et+ représentent un poids de 17% contre 19% dans les Bouches-du-Rhône et 16% en région.

En terme d'évolution annuelle, les 2 ans et + subissent une augmentation de +19% dans le Pays d'Aix, contre 21% au niveau national, 20% en région et 18% dans les Bouches-du-Rhône.

Les emplois recherchés,

70% de la DEFM ABC en Pays d'Aix sont représentés par les 5 domaines suivants :

- * Service à la personne et à la collectivité (19%),
- * Support à l'entreprise (17%),
- * Commerce vente et grande distribution (16%),
- * Construction, bâtiment et travaux publics (9%),
- * Transport et logistique (9%).

Un niveau de qualification plus orienté vers les cadres et les agents de maîtrise,

Les demandeurs d'emploi non qualifiés sont moins nombreux dans le Pays d'Aix (24%) que dans les BdR (30%) et la région (28%).

Les agents de maîtrise et les cadres (22%) sont au delà des moyennes départementale et régionale (14% et 13%), mais conformes à la moyenne nationale.

Les cadres augmentent de +4%. En revanche, les AMT du Pays d'Aix sont en repli contrairement à la région et aux Bouches-du-Rhône +6%.

Pour mémoire, fin 2010, le phénomène était inversé.

La composition des cadres est plus âgée que l'ensemble de la DEFM.

4% ont moins de 25 ans contre 15% pour l'ensemble. Une évolution orientée à la hausse pour les 40 ans et plus (+3%).

Les plus de 50 ans connaissent une hausse supérieure à l'ensemble de la DEFM (19% contre 16%).

L'année 2011 est marquée par une augmentation des cadres et surtout des plus de 50 ans. 66% sont inscrits depuis moins d'un an contre 62% pour l'ensemble, et seulement 13% pour les deux ans et plus contre 17%.

Les cadres connaissent une évolution à la baisse ou à la hausse de manière plus favorable que pour la DEFM toutes qualifications.

Les 4 domaines professionnels principalement recherchés par les cadres sont pour 76% le domaine du support à l'entreprise (38%), les services à la personne et à la collectivité (17%), l'industrie (11%) et le commerce, la vente et la grande distribution (10%).

Les Objectifs poursuivis

Compte tenu du diagnostic posé et de la physionomie de l'économie du Pays d'Aix une mise en cohérence des mesures et des dispositifs existants est incontournable pour respecter les objectifs de résultat fixés dans le cadre du protocole. La gestion territorialisée des ressources sur le territoire notamment au travers des co-pilotages permet d'assurer une bonne coordination et de développer des effets de synergie. La participation des acteurs devient alors source de création de projets et permet de répondre aux axes stratégiques et à des déficits repérés.

La réalisation de ces objectifs passe par trois grandes voies

La « fonction d'ingénierie »

« Plateforme d'animation territoriale », le Service Animation du PLIE a pour vocation de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de nouvelles actions étant de nature à enrichir les parcours d'insertion du participant.

Le travail d'ingénierie se concrétise au travers de :

- L'animation d'un réseau partenarial institutionnel et opérationnel,
- La participation aux instances territoriales dans les domaines d'insertion, de formation et d'emploi, mais également au sein des groupes de travail territoriaux et ce dans une logique de cohérence des outils territoriaux,
- Le repérage des problématiques d'insertion et d'accès à l'emploi,
- Une capitalisation des informations autorisant le développement d'actions innovantes complémentaires à l'existant répondant ainsi aux problématiques d'insertion et d'emploi des publics visés par le PLIE et des employeurs du territoire,
- Une veille sur les mesures et dispositifs existant sur le territoire.

La relation avec les entreprises s'organisera autour de 4 missions principales :

Organisation d'évènement,

Prospection des offres,

Mise en relation Employeur/candidats,

Suivi des candidatures et relais vers les institutions et collectivités.

Ces missions seront portées par le Service Animation du PLIE. En effet, la « relation entreprise » est transversale à tous les axes d'intervention du PLIE.

Toutefois, le service PLIE porte un marché au placement.

Ce marché composé de deux Chargé de Relations Entreprises a pour objectif la mise en emploi des participants mais également le développement du lien avec les entreprises oeuvrant sur le périmètre géographique de la CPA et la prospection d'emploi au regard des profils des participants retenus sur cette action.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Chaque CRE doit constituer un portefeuille de 300 participants/an et doivent en placer un tiers.

La « gestion des parcours d'insertion »

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi et la construction de parcours individualisé pour des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi. Cet accompagnement est assuré par un référent unique, qui dispose du temps et des moyens nécessaires pour assurer un suivi de qualité tout au long du parcours (18 mois). Cet accompagnateur utilisera et mobilisera les mesures et dispositifs appropriés existants sur le territoire à chaque étape de parcours. Cet accompagnement se prolonge dans le cadre d'une sortie positive.

Le Service Animation du PLIE assure l'animation et l'ingénierie autour de l'accompagnement à l'emploi, de la sécurisation et de la cohérence des parcours et de la mobilisation des étapes et des acteurs du territoire.

Cela se traduit par :

- La coordination d'une équipe d'accompagnateurs à l'emploi (21 sur l'année 2015),
- Le suivi et la régulation des parcours des publics (pour une file active de 1 200 participants),
- L'organisation et l'animation du réseau partenarial autour du suivi des publics.

Par ailleurs, le Service Animation au travers de sa fonction « Relation avec le monde économique » vise à proposer un travail aux participants du PLIE. Cette ingénierie constitue un niveau d'intervention essentiel apportant une véritable plus-value dans le parcours des participants par la mobilisation des acteurs économiques (porteurs de projets et entreprises) et permet d'offrir des étapes de parcours en lien direct avec l'économie (marché au placement).

« L'ingénierie territoriale »

Le territoire peut se définir comme le lieu sur lequel se trouve l'ensemble des ressources mobilisables au service du citoyen. La gestion de ces ressources doit conduire à un accès égalitaire aux services publics. Dans ce domaine, on parlera de « proximité » des territoires et des personnes, de « cohérence » dans les réponses apportées, de réactivité et de transversalité.

Cependant, si des groupes de publics particuliers se dessinent et ont pour chacun d'eux un traitement spécifique et une mobilisation de l'offre d'insertion adaptée, l'augmentation du nombre de personnes dans des situations de grande précarité pose de plus en plus de

difficultés. L'année 2015 montre une faiblesse au niveau de la mobilisation des publics tant sur le volet « accompagnement » - absences de plus en plus fréquentes...que sur l'orientation sur les actions. Ce ressenti est partagé par la totalité des PLIE sur le territoire régional. Il conviendra de réfléchir sur la nécessité de construire de nouveaux processus pour optimiser la mobilisation des moyens publics existants et de créer de nouveaux espaces d'insertion pour des personnes dont la situation est en inadéquation avec la structure économique actuelle. Un travail sur le développement de « nouveaux SAS » est conduit en interne au sein de la collectivité par le Chef de Service Insertion par l'Activité Economique sur le volet ESS.

Les Moyens mis en oeuvre

Moyens Humains

- * Développement et Ingénierie des projets territoriaux
Un Chef de projet
- * Animation, gestion et suivi de l'accompagnement
Une chargée de mission et trois gestionnaires
- * Animation et suivi des clauses d'insertion et relation avec les entreprises
Une chargée de mission
- * Animation et suivi des actions IAE et des projets dans le champ de l'ESS

Les Axes d'Intervention prioritaires retenus en 2016

En plus de ses missions traditionnelles décrites plus haut, que sont l'accompagnement des participants via l'élaboration de parcours individualisés cohérents, le soutien à la consolidation et au développement des structures de l'IAE permettant d'offrir un large panel d'étapes de parcours (120 places sont réservées aux participants du PLIE sur les différents ACI) le financement d'actions spécifiques conduites sur les quartiers et/ou au bénéfice des personnes résidant sur les zones politique de la ville (Club Ambition Aix et Vitrolles) les axes d'intervention définis comme prioritaires fin 2013 ont permis de favoriser la mise en place d'actions plus spécifiques et la création d'une plateforme de mobilité « MOBILIS IN MOBILI ».

Cependant la raréfaction des fonds publics et le désengagement de certaines collectivités posent le problème du maintien de ces actions pour les années à venir.

Le service PLIE procédera à la rédaction d'un appel à projets sur le dernier trimestre 2014 afin de planifier ses actions sur 2015, de les étudier collectivement dans le cadre de comités opérationnels afin de permettre aux opérateurs « retenus » d'aller chercher des co

financements sur les actions pertinentes pour un public fragilisé en recherche active d'emploi.

L'animation et le suivi des clauses sociales sur le territoire du PLIE

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. Les dispositions juridiques existent, elles permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

L'article 14 pose le principe de la clause. Il s'agit de demander aux entreprises soumissionnaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion, correspondant soit à un volume déterminé d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché.

Dans le cadre de ses missions, le PLIE en relation avec le service des marchés de la Communauté du Pays d' Aix assure une double fonction :

- Être l'interface entre maîtres d'ouvrages, entreprises et candidats,
- Être facilitateur de la mise en œuvre de la clause sociale.

1. Appui à la mise en œuvre des clauses d'insertion

* auprès des donneurs d'ordre

Deux niveaux d'intervention apparaissent dans le travail de collaboration avec les donneurs d'ordre :

- une action de suivi et de développement de la clause d'insertion dans les marchés auprès des donneurs d'ordre intégrant déjà des clauses d'insertion dans leurs marchés sur le territoire,
- une action de promotion et de sensibilisation auprès des donneurs d'ordre n'ayant pas intégré à ce jour de clauses dans leurs marchés.

Une intervention en amont du lancement du marché, avec le service des marchés et les donneurs d'ordre, permet une identification précise et pertinente des lots pouvant faire l'objet d'une clause d'insertion.

* auprès des entreprises

Dès la publication du marché, le chargé de mission pourra être amené à intervenir auprès des entreprises soumissionnaires. Cette phase est importante pour la compréhension de la notion de clause d'insertion et sur sa mise en application par l'entreprise.

La contractualisation des clauses peut se faire sous diverses formes : embauches directes, mise à disposition, sous-traitance via un contrat d'intérim ou l'intervention d'une ETTI, d'un GEIQ, d'un chantier d'insertion... Il s'agit d'accompagner l'entreprise dans ses choix en

identifiant les modalités administratives ainsi que les caractéristiques du poste (répartition des heures, missions, technicité requise...).

2. Suivi et développement de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre

Le PLIE du Pays d'Aix assure une fonction d'intermédiation entre les donneurs d'ordres, les entreprises attributaires et les personnes éloignées de l'emploi bénéficiant des dispositifs d'insertion, qui vise à un triple objectif :

- **Utiliser l'investissement public** réalisé sur le territoire du Pays d'Aix comme un levier permettant la remise en situation de travail de personnes en insertion, en ayant comme objectif permanent **le retour à un emploi durable de ces personnes,**
- **Proposer des étapes « emploi »** aux publics inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle par le biais des clauses les structures d'insertion par l'activité économique, en contribuant ainsi au renforcement de leur activité et en leur permettant aussi d'établir des liens partenariaux avec les entreprises adjudicataires de marchés « clausés »,
- **Favoriser le rapprochement entre les entreprises du secteur privé et les demandeurs d'emploi du territoire** en parcours d'insertion, et notamment les participants du PLIE. L'application des clauses sociales est également un moyen de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

Depuis plusieurs années, le PLIE du Pays d'Aix a engagé auprès des services de la Région un partenariat permettant de développer le dispositif clauses sociales dans la commande publique du Conseil régional au bénéfice des publics en recherche d'emploi et des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre du développement de leur activité.

Ce partenariat se traduit dans le cadre de 3 opérations :

- Suivi de 2 opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée AREA PACA : Lycée EREA aux Pennes Mirabeau et Lycée Pierre Mendès France à Vitrolles en lien avec les services de la Ville de Vitrolles.
- Accompagnement des services du Conseil Régional concernant l'intégration selon la procédure de l'article 14 du code des marchés publics d'une clause sociale d'exécution dans le cadre du marché de Travaux d'entretien des espaces verts du Pavillon du Roy René à Gardanne.

En 2016, le PLIE du Pays d'Aix pourra également intervenir en qualité d'appui technique auprès de la Direction de la Commande Publique au regard de la transposition des directives Marchés Publics et des modifications règlementaires apportées sur le champ des clauses sociales.

La Mobilité sur le territoire du PLIE

Le manque de mobilité des publics en difficultés sociales représente un véritable obstacle à leur insertion sociale et professionnelle. Cette réalité est renforcée compte tenu de la taille du territoire de la Communauté (36 communes, cinq bassins d'emploi différents sur deux départements). La particularité du territoire met en avant une disparité d'accès aux moyens de transports collectifs. L'éloignement social, ressenti ou avéré par les personnes habitant des petites communes, impacte la capacité de la personne à se déplacer facilement et de façon autonome.

Face à ce constat, la mise en place d'une plateforme de mobilité sur le territoire de la CPA a été validée et l'association « MOBILIS IN MOBILI » est la structure porteuse de ce projet.

L'association « MOBILIS IN MOBILI » souhaite développer le projet « AIX EMPLOI MOBILITE » initié sur le territoire du Pays d'Aix sous la forme d'une plate-forme mobilité pour un public en précarité.

La plate-forme mobilité est un lieu d'accueil, de conseil de formation et d'accompagnement personnalisé en direction des personnes les plus fragiles, dans une démarche de formation et de retour à l'emploi. L'offre proposée est adaptée à l'autonomie et au besoin de déplacement de chacun. Même si ce projet a démontré ces faiblesses il reste néanmoins la seule réponse dans le secteur de la mobilité apportées aux personnes.

Les objectifs fixés:

- Mettre en œuvre au profit de chaque bénéficiaire une action de conseil à la mobilité: établir un diagnostic des difficultés à être mobile et mobiliser les outils disponibles sur le territoire pour répondre aux besoins de mobilité identifiés (le micro crédit, le garage social, le permis de conduire, la location de véhicule, la desserte de la zone commerciale de Plan de Campagne...).
- Développer l'action au profit de 60 personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, dont 30 participants du PLIE du Pays d'Aix.

La Formation sur le territoire du PLIE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'emploi le PLIE intervient sur des champs connexes permettant l'accès à l'emploi stable des participants. Dans le cadre du parcours d'insertion d'une personne des besoins en formation peuvent émerger. Ces formations visent un double objectif – soit une professionnalisation (modules courts de formation) soit la qualification (parcours long diplômant).

Afin de pouvoir répondre à la totalité des participants un recensement de l'existant sur le territoire est en cours de réalisation. Pôle Emploi s'est proposé de diffuser largement l'offre

de formation accessible tout au long de l'année. Par ailleurs le Conseil général possède également un volet de formation pour les bénéficiaires du RSA.

Le Service Animation du PLIE assurera une fonction de veille sur les formations existantes et pourra, au regard des situations rencontrées, proposer de réaliser un marché d'offre de formations particulières et spécifiques non existantes ou non accessibles aux participants du PLIE via le droit commun.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Constat	<p>Le recours aux clauses sociales dans les marchés publics comme un outil favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle est désormais connu et mobilisé sur le territoire de la Métropole et plus particulièrement du Pays d'Aix.</p> <p>Les dispositions juridiques permettent de mobiliser la commande publique dans la lutte contre le chômage.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Générer des heures de travail réservées à des publics en parcours d'insertion - Créer des étapes de parcours ou des contrats permettant une sortie durable vers l'emploi - Accompagner les acheteurs du territoire dans leur politique d'achat socio responsable
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des services acheteurs de la Métropole et du territoire d'Aix - Intégration de clauses sociales dans les marchés repérés - Incitation des donneurs d'ordre du territoire à mettre en place une action en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi dans le cadre des projets sur lesquels le territoire est partenaire
Moyens prévus	<p>Humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission Clauses Sociales - Gestionnaire de parcours <p>Techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel ABC VISION clauses
Méthode et outils	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les donneurs d'ordre à l'utilisation des clauses sociales <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'outils de promotion, -> <i>plaquette d'informations et note de présentation</i> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps de formation à destination des agents du territoire ayant une fonction achat, -> <i>support de présentation avec détail des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics et du dispositif mis en œuvre</i> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres individuelles avec des donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, communes...) sensibilisés afin de leur présenter le dispositif et susciter leur engagement. • Assister les services achats des collectivités <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la faisabilité du projet au regard de plusieurs critères : nature du marché, technicité requise, durée d'exécution, public mobilisable, montant prévisionnel et environnement du marché, -> <i>fiche navette permettant de déterminer la faisabilité</i> <ul style="list-style-type: none"> - Calibrage de la démarche d'insertion : déterminer les objectifs d'insertion (en fonction des dispositions juridiques prévues), définir un volume d'heures d'insertion à réaliser par lot et éventuellement déterminer les critères relatifs à l'insertion permettant le jugement des offres, -> <i>index de main d'œuvre par corps de métier, questions à intégrer dans le mémoire technique pour définir le critère d'insertion ainsi qu'une grille d'analyse</i> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique dans la rédaction du dossier d'appel d'offre

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

-> proposition de pièces écrites relatives à l'insertion à intégrer dans les documents de consultation des entreprises, soit l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de la consultation, le cahier des clauses administratives particulières et éventuellement une annexe à l'acte d'engagement

- Suivi de l'application de la clause sociale.

-> tableau de bord édité via ABC VISION clauses

- **Accompagner les entreprises**

- Information des entreprises soumissionnaires pendant la phase d'appel d'offre : caractéristiques de la clause, caractère obligatoire, offre de services développée et les modalités de mise en oeuvre (dans le respect des règles de la concurrence),
- Conseil auprès des entreprises titulaires : rappel du caractère obligatoire de la clause, rappel de l'objectif fixé dans le marché, conseil sur une éventuelle répartition de l'objectif auprès des sous-traitants et présentation des modalités possibles pour réaliser l'engagement,

-> formulaire concernant la mise en oeuvre des clauses sociales

- Mise en relation avec des structures d'insertion par l'activité économique
- Aide au recrutement : identification et définition du besoin, mobilisation des partenaires emploi/insertion, présentation de profils...

-> fiche de poste

- **Animer le partenariat territorial**

- Suivi de l'action dans le cadre du PLIE et des rencontres des facilitateurs
- En lien avec le PLIE de Cannes, travail au niveau des services régionaux avec la Direction de la Commande publique et les services en charge du suivi de ce dossier en amont de la réalisation et de l'écriture des marchés,
- Suivi des marchés réalisés sur le territoire du Pays d'Aix quelque soit le donneur d'ordre,
- Avec le Conseil département 13 – assure la fonction de facilitateur et de coordinateur sur les marchés notifiés.

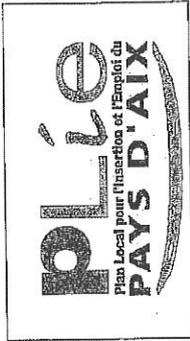
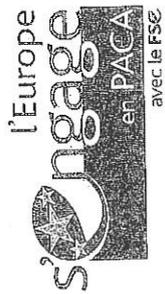
-> tableaux de bord

- Anticiper les besoins des futurs titulaires via la mise en oeuvre d'actions de formation (notamment modules complémentaires ou de remise à niveau) à destination de personnes repérées en lien avec les partenaires du service public de l'emploi,
- Développer des partenariats avec les branches professionnelles afin de répondre aux besoins des entreprises et de développer une expertise.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Fiche action 2	Relation Entreprises
Constat	<p>Il a été développé en Pays d'Aix un partenariat avec les entreprises locales notamment par un renforcement des actions conduites sur les différentes filières. Malgré l'intérêt avéré de cette démarche, la mise en cohérence des dispositifs existants reste primordiale afin d'apporter une véritable réponse globale favorisant une réinsertion durable à visée emploi. Il convient d'orienter différemment notre action en direction de la mobilisation du monde économique en développant des conventions de partenariat spécifiques pour un repérage de postes mieux ciblés par rapport au public suivi dans le cadre du dispositif du PLIE (36 communes, 5 bassins d'emploi différents sur 2 départements) et d'effectuer via des CRE de la collecte d'offres d'emploi.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger une offre mieux « adaptée » au profil des participants du PLIE en diversifiant la typologie des postes et en facilitant leur accès à l'emploi notamment via les employeurs partenaires par la réalisation d'immersion en entreprises.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Conventionnement avec des entreprises locales, - Réalisation d'une CVthèque pour faciliter les échanges sur les profils entre les accompagnateurs à l'emploi du territoire, - Mise en place d'un réseau d'échange entre les partenaires afin de fluidifier le recrutement de personnes sur des postes « urgents », - Favoriser l'accès à l'emploi des participants du PLIE en proposant des réponses individuelles à leur problématique d'emploi (formation, coaching)
Moyens prévus	<p>Interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de Projet PLIE - Chargée de mission - Assistance gestion des relations externes et coordination <p>Externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental – service Emploi, Pole Emploi - CCIMP, Filières professionnelles, associations de commerçants ...
Méthode et outils	<p>Pour enclencher le développement de « solutions Emploi » sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix, suite aux réflexions menées par un groupe de travail sur les difficultés repérées d'accès à l'emploi réunissant les services Emploi des divers partenaires historiques du PLIE a décidé de porter un nouveau marché relatif à la prospection ciblée d'offres d'emploi à destination des participants du PLIE du pays d'Aix. L'offre de service existante concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de repérage d'offres d'emploi adaptées aux profils des participants du PLIE et la mise en relation de ces personnes avec l'entreprise, - La mise en place d'actions visant à favoriser l'accès à l'emploi en tant qu'outil d'insertion pour les publics concernés, - La création de partenariat avec le monde économique : entreprises, zones artisanales ou d'activités, groupements d'employeurs, filières professionnelles, ... - La promotion des différentes politiques d'insertion et d'emploi conduites sur le territoire du Pays d'Aix et notamment le volet « Contrats aidés ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016



BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE ANIMATION PLIE

ANNEE 2016

DEPENSES		RECETTES
DEPENSES DE PERSONNEL	270 000	CONSEIL REGIONAL 50 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	0	FSE 120 000
DEPENSES INDIRECTES	21 000	CPA 121 000
TOTAL	291 000	291 000

BUDGET PREVISIONNEL FONCTION INGENIERIE

ANNEE 2016

DEPENSES		RECETTES
DEPENSES DE PERSONNEL	80 000	CONSEIL REGIONAL 50 000
DEPENSES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT	2 800	CPA 32 800
TOTAL	82 800	82 800

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ANNEE 2016

N° de dossier Région 2015-19230

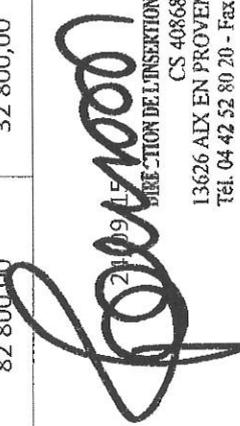
Fonction Ingénierie 2016



Nom Prénom	Axe intervention	Fonction	Temps de travail dans la structure en ETP	Dépenses éligibles	Recettes AMP	Recettes REGION
LEBOUC Nathalie	AXE 2	Chef de service	35,00%	31 000,00	6 000,00	25 000,00
LANTEZ Amandine	AXE 1	Chargée de mission	50,00%	24 500,00	4 500,00	20 000,00
LANTEZ Amandine	AXE 2	Chargée de mission	50,00%	24 500,00	19 500,00	5 000,00
Dépenses de fonctionnement				2 800,00	2 800,00	
				82 800,00	32 800,00	50 000,00

Certifié exact, le

Cachet et signature

21/10/16


DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tél. 04 42 52 80 20 - Fax 04 42 52 80 11

- 1 Animation et suivi des clauses sociales
- 2 Relations entreprises

Accusé de réception en préfecture
013-20006480-20161012-2016_CT2_192-
DF
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_192-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016